

## TARIFS ET HONORAIRES 2021

### ACTES ET FORMALITES

Arrêté du 28 février 2020 portant fixation des tarifs réglementés des Huissiers de justice en matière civile et commerciale.  
Un exemplaire papier est à votre disposition pour toute consultation à l'étude et est consultable sur Internet sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

### HONORAIRES D'ENCAISSEMENT ET RECOUVREMENT A LA CHARGE DU CREANCIER

#### JUDICIAIRE

Arrêté du 28 février 2020 portant fixation des tarifs réglementés des Huissiers de justice en matière civile et commerciale.

#### AMIABLE

Nous sommes à même de vous proposer une étude appropriée dans le cadre d'une convention établie contradictoirement, dont le montant est proportionnellement dégressif en fonction des sommes recouvrées et du nombre de dossiers confiés, sans pour autant ne pouvoir être inférieur à 12% HT ni excéder 30% HT des sommes à recouvrer.

En cas d'empêchement dans le recouvrement, il sera appliqué un forfait, pour les démarches entreprises, qui ne saurait être inférieur à 20 € HT par créance à recouvrer, dont les modalités seront fixées par la convention signée.

Rédaction et envoi d'une mise en demeure en LRAR		30 €HT
Visites domiciliaires	Jusqu'à 15 kms de l'étude	15 €HT
	Entre 15 kms et 30 kms	30 €HT
	Au-delà de 30 kms	50 €HT mini

### CONSULTATION JURIDIQUE

100€ HT sur rendez-vous uniquement à l'étude.

\* Les consultations exceptionnelles en sus des informations écrites sollicitées par les requérants au cours de la gestion d'un dossier, qu'elles soient par téléphone ou à l'occasion d'un rendez-vous à l'étude, sont soumises au même tarif.

### REDACTION REQUETE\* – ASSIGNATION\* :

Signification de documents, courriers	70 €HT
Déclaration de créances / Requête procédure RJ ou LJ	80 € HT
Requête abandon / décès / autorisation JEX :	250 € HT
Demande en indemnisation de refus concours force publique	300 € HT
Assignation en paiement :	300 € HT
Assignation résiliation de bail habitation (dette locative) :	300 € HT
Assignation devant le Juge de l'Exécution :	400 € HT

### SOMMATION INTERPELLATIVE\* :

Sommation déjà rédigée (un seul passage) :	150 € HT
Sommation à rédiger (un seul passage) :	250 € HT
Par passage supplémentaire :	50 € HT

<u>SOMMATION DE PAYER</u>	50 € HT
---------------------------	---------

### REDACTION DES CONGES

Habitation* :	250 € TTC
Commercial* :	350 € TTC
Spécifiques (rural, droit commun) :	Sur devis

\* Le coût est susceptible de varier en raison de l'urgence, la distance du lieu de signification, la complexité de l'affaire et du temps passé sur le dossier.

### REDACTION DE BAUX ET INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE, DE NANTISSEMENT DE FONDS DE COMMERCE :

Sur devis

### RUPTURE DE PACS

250 € TTC : La prestation correspond à la rédaction de l'acte, sa signification à la personne requise ainsi que l'accomplissement de la formalité de notification à l'officier de l'état civil du lieu d'enregistrement (ou notaire) aux fins d'opposabilité de la rupture aux tiers, le tout par application de l'article 515-7 du code civil.

### FRAIS DE REPRÉSENTATION – ENROLEMENT – ELECTION DE DOMICILE

Réservation audience e-juridiction	12 € HT
Mise au rôle :	25 € HT
Demande certificat de non-recours :	20 € HT
Election de domicile :	180 € HT

### REPRESENTATION EN SAISIE DES REMUNERATIONS

100 € HT

### HONORAIRES SPECIFIQUES D'EXECUTION

Un honoraire de 200 € HT pourra être facturé au créancier pour les opérations d'enlèvement de véhicules ou de biens meubles corporels.

### PROCEDURES SUR VEHICULE TERRESTRE ET ENLEVEMENT DE VEHICULE, CONTREFAÇON / SAISIE DE NAVIRES, BATEAUX, AERONEFS

Sur consultation de l'étude

\* Le coût est susceptible de varier en raison de la distance du lieu de signification, de la difficulté de l'affaire et du temps passé sur le dossier.

### CONSTATS

Sur devis et en accord avec les dispositions de l'article L444-1 du Code de commerce